CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE [MONTRÉAL OU QUÉBEC]

No: [indiquer le numéro de dossier en appel]

No: [indiquer le numéro de dossier en première instance]

[indiquer CONFIDENTIEL si requis]

COUR D'APPEL DU QUÉBEC

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE APPELANTE]

PARTIE APPELANTE *-* [indiquer la position de la partie appelante en première instance]

c.

[INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE INTIMÉE]

PARTIE INTIMÉE - [indiquer la position de la partie intimée en première instance]

et

[INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE MISE EN CAUSE]

PARTIE MISE EN CAUSE - [indiquer la position en première instance]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**REQUÊTE POUR SUSPENDRE L’EXÉCUTION DU JUGEMENT DE LA COUR D’APPEL**

**(Articles 390, al. 2 *C.p.c.* et 65.1 (1) *Loi sur la Cour suprême*)**

Partie [indiquer la position de la partie]

Datée du [date de l'acte]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR D'APPEL, LA PARTIE** [INDIQUER LA POSITION DE LA PARTIE] **EXPOSE :**

1. En date du [indiquer la date du jugement de première instance], [le ou la] juge [indiquer le nom du juge], de la Cour [indiquer la Cour], du district de [indiquer le district], a [préciser le dispositif du jugement];
2. En date du [indiquer la date du jugement de la Cour d'appel], cette Cour a rejeté l’appel de ce jugement, tel qu’il appert du jugement de la Cour d’appel;

***[ou]***

En date du [indiquer la date du jugement de la Cour d'appel], cette Cour a confirmé ce jugement, tel qu’il appert du jugement de la Cour d’appel;

1. La partie [indiquer la position de la partie] entend se pourvoir devant la Cour suprême du Canada en y présentant une demande d’autorisation de ce jugement;

***[ou]***

En date du [indiquer la date à laquelle vous avez déposé votre demande d'autorisation à la Cour suprême], la partie [indiquer la position de la partie] a déposé auprès du registraire de la Cour suprême du Canada une demande d’autorisation d’appel de ce jugement, tel qu’il appert de l’avis de demande d’autorisation d’appel;

1. La partie [indiquer la position de la partie] entend soumettre à la Cour suprême les questions suivantes :

[Énoncez brièvement les questions que vous soumettrez à la Cour suprême];

1. La partie [indiquer la position de la partie] demande de suspendre l’exécution du *jugement de la Cour (annexe 2) pour les motifs suivants :*

[Exposez les motifs justifiants, selon vous, la suspension de l’exécution du jugement de la Cour d’appel, soit : l’existence d’une question sérieuse à débattre devant la Cour suprême, d’un préjudice irréparable et d’une prépondérance des inconvénients);

**POUR CES MOTIFS, VOUS PLAISE :**

**ACCUEILLIR** la présente requête;

**ORDONNER** la suspension de l’exécution du jugement rendu par cette Cour le [indiquer la date], dans le dossier portant le numéro [indiquer le numéro de dossier en appel], jusqu’à l’expiration du délai pour demander l’autorisation de pourvoi à la Cour suprême ou le cas échéant, jusqu’à adjudication sur cette requête ou au jugement final de l’appel à la Cour suprême.

**LE TOUT** avec les frais de justice.

le [indiquer la date où est signé l'acte], à [nom de la ville]

[Signature]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Nom]

Partie [indiquer la position de la partie]

[Adresse]

[Numéro de téléphone]

[Numéro de télécopieur, le cas échéant]

[Adresse électronique]

[Votre code d'impliqué permanent, le cas échéant]

[*Si applicable, joindre une déclaration sous serment*]

|  |  |
| --- | --- |
| CANADA  PROVINCE DE QUÉBEC  DISTRICT DE [MONTRÉAL OU QUÉBEC]  No : [indiquer le numéro de dossier en appel]  No : [indiquer le numéro de dossier en première instance]  [indiquer CONFIDENTIEL si requis] | COUR D’APPEL DU QUÉBEC  [INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE APPELANTE]  PARTIE APPELANTE – [indiquer la position en première instance]  c.  [INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE INTIMÉE]  PARTIE INTIMÉE – [indiquer la position en première instance]  et  [INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE MISE EN CAUSE]  PARTIE MISE EN CAUSE - [indiquer la position en première instance] |

**DÉCLARATION SOUS SERMENT**

Partie [indiquer la position de la partie]

Datée du [indiquer la date]

Je, soussigné[e], [indiquer votre nom], domicilié[e] et résidant au [indiquer votre adresse] affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis la partie [indiquer la position de la partie];
2. Tous les faits allégués dans *la Requête pour suspendre l’exécution du jugement de la Cour d’appel* sont vrais.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Le [indiquer la date où est signé l'acte], à [nom de la ville]  [Signature]  [Votre nom]  Partie [indiquer la position de la partie] |
| Affirmé solennellement devant moi ce [indiquer la date de la signature]  [Signature de la personne recevant ce serment]  [Nom et qualité de la personne qui reçoit le serment] |  |

**AVIS DE PRÉSENTATION**

|  |  |
| --- | --- |
| **À :** | [Indiquer le nom de la partie à qui sera notifiée la demande], [indiquer sa position en appel], [indiquer son adresse] |

*[Si la demande est présentée à Montréal, indiquer :]*

**PRENEZ AVIS** que l*a Requête pour suspendre l’exécution du jugement de la Cour d’appel* sera présentée devant un honorable juge de la Cour d’appel siégeant à l’Édifice Ernest-Cormier, situé au 100, rue Notre-Dame Est, à Montréal, le [indiquer la date retenue], à 9 h 30, dans la salle RC-18.

*[Si la demande est présentée à Québec, indiquer :]*

**PRENEZ AVIS** que la *Requête pour suspendre l’exécution du jugement de la Cour d’appel* sera présentée devant un honorable juge de la Cour d’appel siégeant au palais de justice de Québec, situé au 300, boulevard Jean-Lesage, à Québec, le [indiquer la date retenue], à 9 h 30, dans la salle 4.30.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE**

**TABLE DES MATIÈRES DES ANNEXES AU SOUTIEN DE LA**

**REQUÊTE POUR SUSPENDRE L’EXÉCUTION DU JUGEMENT DE LA COUR D’APPEL**

**ONGLET 1 :** [décrire l'annexe] **[si applicable];**

**[au besoin, y inclure toutes les annexes nécessaires au soutien de requête]**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | No : [indiquer le numéro de dossier en appel]  No : [indiquer le numéro de dossier en première instance]  COUR D’APPEL DU QUÉBEC  DISTRICT DE [MONTRÉAL OU QUÉBEC]  [INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE APPELANTE]  PARTIE APPELANTE – [indiquer la position en première instance]  c.  [INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE INTIMÉE]  PARTIE INTIMÉE – [indiquer la position en première instance]  et  [INDIQUER LE NOM DE LA PARTIE MISE EN CAUSE]  PARTIE MISE EN CAUSE - [indiquer la position en première instance]  **REQUÊTE POUR SUSPENDRE L’EXÉCUTION DU JUGEMENT DE LA COUR D’APPEL**  **(Articles 390, al.2 C.p.c. et 65.1 (1) *Loi sur la Cour suprême*)**  Partie [indiquer la position de la partie]  En date du [indiquer la date]  [Nom (et code d"impliqué permanent, le cas échéant)]  [Adresse]  [Numéro de téléphone]  [Numéro de télécopieur, le cas échéant]  [Adresse électronique] |  |

**REMARQUES**

**Dépôt, signification et notification**

* La requête doit être notifiée aux autres parties avant son dépôt au greffe (art. 377 du *Code de procédure civile* (ci-après «*C.p.c.*»).
* La requête doit être déposée au comptoir du greffe en deux (2) exemplaires. La version PDF de la requête doit être transmise au greffe au moyen du Greffe numérique de la Cour d’appel le jour ouvrable suivant le dépôt (voir *l’Avis du greffier no 7 – Transmission de la version PDF de certains actes de procédure, mémoires, exposés et autres documents au moyen du Greffe numérique de la Cour d’appel (GNCA)*). (lien à venir)
* Les deux exemplaires de la requête doivent être déposés au greffe au moins cinq jours ouvrables avant la date de sa présentation (art. 377 *C.p.c.* et 66*R.C.a.Q.m.civ.*). Pour connaître les prochaines dates de présentation disponibles, consulter la section « [Calendrier des disponibilités – Journées d’audition – Requêtes](https://courdappelduquebec.ca/roles-daudience/calendrier-des-disponibilites-journees-daudition-requetes/) » sur le site Internet de la Cour d’appel.

NE PAS INCLURE

**Présentation, rédaction et contenu**

* La requête ne doit pas excéder **10 pages**, la désignation des parties ainsi que les conclusions étant exclues du décompte des pages (art. 65 *R.C.a.Q.m.civ.).*
* Tout acte de procédure doit respecter les modalités de présentation suivantes (art. 24 *R.C.a.Q.m.civ*.) :
* Un acte de procédure est rédigé sur du papier blanc de bonne qualité de format « lettre 8 ½ X 11 » (21,5 cm X 28 cm).
* Les actes de procédure manuscrits ne seront pas reçus.
* Le texte est présenté sur le recto des pages, à au moins un interligne et demi, sauf les citations à interligne simple et en retrait. Les marges ne doivent pas être inférieures à 2,5 cm.
* La police Arial taille 12 doit être utilisée pour l’ensemble du texte, sauf pour les citations qui peuvent être en police Arial de taille 11 et les notes de bas de page en police Arial de taille 10.
* Tout acte de procédure doit être signé par la partie ou son avocat.
* La version technologique de la requête doit respecter la *Directive de la juge en chef sur les règles à suivre relativement à la confection de la version PDF des actes de procédures* (lien à venir)

**Annexes**

* Conformément à l’article 67 du *R.C.a.Q.m.civ.,* une requête pour pour suspendre l’exécution doit être accompagnée de tous les documents mentionnés afin d’être présentée à la date inscrite à l’avis de présentation.
* Les parties doivent utiliser des onglets afin de bien séparer chacun des documents annexés à leur requête;

NE PAS INCLURE

* Une table des matières renvoyant aux numéros des onglets et des pages est requise.
* La requête et ses annexes doivent être agrafés, boudinés ou autrement reliés.

|  |
| --- |
| **Avertissement** : Ce modèle ne dispense pas de la lecture des lois et règlements applicables. Celui-ci est mis à la disposition des justiciables afin de faciliter le travail de rédaction des actes de procédure. Tout acte de procédure doit être soumis au greffier qui pourra le refuser ou exiger des corrections si l’acte ne respecte pas les exigences légales ou réglementaires applicables. |